

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 10/02/2022

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 06/12/2021
2. Accord cadre de travaux : attribution aux entreprises
3. DOB

Questions diverses

Siège Social
Mairie d'Ennezat

Bureaux Administratifs
☒ Centre d'Exploitation
108 rue des Fours à Chaux
63350 Joze

☎ : 04 73 70 74 30
✉ : siaepplainederiom@gmail.com

Siret : 200 074 011 00020

Le comité syndical s'est réuni le jeudi 10 Février 2022 à 18h, Espace Culturel à Ennezat.

Etaient présents :

Délégués : Mmes et M.	André Solvignon, Bernard Cathalan, François Moulin, Philippe Savy, Roland Martin, Bernard Cottier, Frédéric Berger, Philippe Roche, Jean-Jacques Mathillon, Nathalie Robin, Jacques Potignat, Corinne Bois, Christian Chavaroux, Régine Ganot, Christophe Le Floc'h, Daniel Labbe, Patrice Lafaye, Hugues Mojal, Nathalie Abélard, Gilles Dolat, Didier Barbier, Patricia Mekadem, Bruno Corbin, Eugène Chassagne, Luis Crespo, Pierre Franck Pappalardo, Pascal Mignotte, Pierre Revillier, David Arnaud, Jean-Louis Medynska, Antonio Marques, Didier Michel
M. Boutet Pierre M. Yves Ligier M. Jean-Luc Abélard M. Fabien Lacaze M. Cyril Marchal M. Jean-Claude Sauvat Mme Véronique Madet	Président Président d'honneur Semerap Semerap Egis-Eau Chargé de mission SIAEP Secrétaire SIAEP

L'appel fait et le quorum atteint, le Président ouvre la séance et remercie les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à sa convocation.

Nombre de présents : 33

Il a ensuite été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance parmi les membres du Conseil. Mme Corinne Bois, déléguée de la communauté de communes Plaine Limagne, représentant la commune de Sardon, est désignée pour remplir cette fonction.

1. Approbation du Compte-rendu du comité syndical du 06/12/2021

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du comité du 06/12/2021.

Le comité syndical approuve à l'**unanimité** le procès-verbal.

2. Accord cadre de travaux : attribution aux entreprises

M. Marchal présente le rapport d'analyse du nouvel accord cadre de travaux relatif aux travaux de renouvellement et au renforcement des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable, à compter du programme de travaux 2022.

Montant minimum : 3 000 000 €

Montant maximum : 5 340 000 €

5 entreprises ont répondu. Une offre n'était pas complète (Entreprise SCAM)

4 offres ont été analysées et ont obtenu les notes suivantes (classement du maître d'œuvre) :

		Pondération	1. SCAM	2. EHTP	3. ROBINET	4. SOGEA	5. SADE
			Notes	Notes	Notes	Notes	Notes
1. Valeur technique	Modalités d'exécution	15	14	13	14	12	14
	Procédé d'exécution	15	14	13	13	12	15
	Etude de cas	15	12	13	14	12	14
	Délai d'intervention	15	15	12	15	15	15
2. Coût des prestations	Prix d'investissement	40	34,87	37,45	39,06	36,46	40
TOTAL		100	89,87	88,45	95,06	87,46	98
Classement général				3	2	4	1

Le Président explique que le retard d'exécution des travaux a été presque intégralement rattrapé. 3 entreprises peuvent suffire.

Il propose à l'assemblée de retenir les 3 entreprises les mieux classées :

1. Sade cgth
2. Robinet
3. EHTP

L'Assemblée valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer tous documents afférents à ces marchés.

3. LE D.O.B.

Le Président présente le débat d'orientation budgétaire 2022 (voir document joint).

L'assemblée valide à l'**unanimité** la tenue du DOB.

Questions diverses

M. Sauvat présente l'état d'avancement des travaux en cours (cf document joint).

Le Président donne ensuite la parole à M. Jean-Luc Abélard. Le litige avec le syndicat Sioule et Morge est en passe de se résoudre : les négociations progressent et le syndicat accepte d'annuler une partie des titres émis (environ 1.1 million d'euros). Le bilan 2021 s'annonce meilleur que prévu.

La Chambre Régionale des Comptes a rendu son rapport définitif et il sera discuté au Conseil d'Administration le 01/03/2022. Une synthèse sera présentée lors d'un prochain comité.

Le Président donne ensuite la parole à Fabien Lacaze :

- Facturation 2021 : 1 521 000 m³
- Abonnements en progression de 1 à 1.5 % par an
- Baisse significative de la production : - 300 000 m³ grâce aux travaux effectués sur le syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.